Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le 22/10/2026
ID : 081-200066124-20261012-223_2026-DE

Gaillac-Graulhet AGGLOMÉRATION
entre vignoble et bastides

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au CA	En exercice
93	93

PRESENTS	62
POUVOIRS Suppléants	2
POUVOIRS Titulaires	14
ABSENTS	15

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SEANCE DU LUNDI 12 OCTOBRE 2026

Date de la Convocation
6 OCTOBRE 2026
Date d'Affichage
6 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi douze octobre à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans les locaux de la Communauté d'agglomération, 10 Route de Técou - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Christophe GOURMANEL, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Laurent ALBERGE, Richard ANGOSTO, Alain ASSIÉ, Jean-Luc BASTIE, Claire BATAILLER, Joëlle BERTHOMIEU, Jérémy BOMPART, Sophie BOUVIER-BELLEVILLE, Bertrand BOUYSSIE, Sébastien BRAYLE, Evelyne BRETAGNE, Pascal BUSCAIL, Gabrielle CASTAGNÉ-BARDI, Sébastien CHARRUYER, Jennifer CHEVALIER, Robert CINQ, Solange COSTES, Céu DA COSTA, Alex DE NARDI, Bernard EGUILUZ, Laurent ESTRADA, Fabien FENESTRE, Bernard FERRET, Guillaume GAIRIN, Patrice GAUSSERAND, Xavier GAY, Nicolas GERAUD, Frédéric GLAUDIS, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Christelle HARDY, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Hervé JEANJACQUES, François JONGBLOËT, Louisa KAOUANE, Patrick LAGASSE, Jean-Paul LALANDE, Patrice LAPEYRE, Christian LONQUEU, Elisabeth LOYER, Dominique MARIE, Thierry MARTIN, Marie-Claire MATE, Fabienne MOLINIER, Francis MONSARRAT, Marie MONTELS, Régine MOULIADE, Philippe RETHORE, Daniel RIBES, Vincent TERRASSIE, Martine TERRIER, Jean-Brice TERZIEFF, Clément THOUY, Benoît TRAGNÉ, Lara TREGAN, Gilles TURLAN, Benjamin VERDEIL, François VERGNES, Béatrice VICENTE, Jonathan VIDAL, Francis YECHE

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Lucie DUCOS à Didier KLEIBER, Max ESCAFFRE à Vanessa VENZAL,

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, Eric BEILLEVAIRE à Régine MOULIADE, Henri BES à Béatrice VICENTE, Jean-Luc CATHALAU à Vincent TERRASSIE, Sylvie DA SILVA à Martine TERRIER, Gwenaël GRANGER à Sébastien BRAYLE, Jean-Claude LABORIE à Lara TREGAN, Maryline LHERM à Guillaume GAIRIN, Antony MOUSSU à Daniel RIBES, Stéphanie NADAÏ-PUECH à Christophe HERIN, Ludivine PAYA à Fabienne MOLINIER, Pascale PUIBASSET à Sébastien CHARRUYER, Pascal ROBERT-COLS à Benjamin VERDEIL, Paul SALVADOR à Patrice GAUSSERAND, Mickaël VEIGA DIAS COELHO à Claire BATAILLER,

Absents/Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, Julien BACOU, Daniel BREIL, Michel CARIVEN, Boris CORTIJOS, Thomas DOMENECH, Nathalie ETIENNE, François FABRE, Michel MALGOUYRES, Danièle MAXIMILIEN, Anne MILLET, Jean-Marc MOLLE, Peggy NOUVIALE, Alain PLANTADE, Isabelle VAURS

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas GERAUD

N°223_2026

ACTES : 5.3.4

OBJET DE LA DELIBERATION : 04- Programme LEADER 2023/2027 - Désignation des représentants du collège privé au Comité de programmation LEADER

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le 22/10/2026
ID : 081-200066124-20261012-223_2026-DE

Exposé des motifs

Le comité de programmation Leader est l'organe décisionnel du Groupe d'Action Locale constitué entre le PETR de Cocagne et la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet. Cette gouvernance du Gal est organisée conformément au règlement R (UE) 2021/1060, article 31-2.b, ce qui signifie que le comité de programmation se compose strictement de 50 % de membres publics et de 50 % de membres privés.
Le comité de programmation du Gal Pays de Cocagne Gaillac-Graulhet se compose de 36 membres titulaires et suppléants selon la répartition suivante :

- Pour le PETR du Pays de Cocagne :
  - 10 titulaires et autant de suppléants pour le collège public
  - 10 titulaires et autant de suppléants pour le collège privé

- Pour la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet
  - 8 titulaires et autant de suppléants pour le collège public
  - 8 titulaires et autant de suppléants pour le collège privé

En complément de la délibération du conseil de communauté n°193_2026 du 06 juillet 2026, désignant les nouveaux représentants du collège public au comité de programmation Leader et suite à la démission de certains membres du collège privé, il convient de remplacer les membres sortants et d'établir une nouvelle liste des représentants du collège privé au comité de programmation Leader en tenant compte d'une représentation équilibrée des principales thématiques en lien avec la stratégie développée.

Le Conseil de communauté,

Ouï cet exposé,
Vu le règlement R (UE) d2021/1060, article 31-2b,
Vu l'arrêté préfectoral du 22 octobre 2025 relatif à la modification des statuts de la Communauté d'agglomération,
Vu la délibération du conseil de la Communauté d'agglomération n°248_2022 du 21 novembre 2022 relative au dépôt de la candidature commune au programme Leader 2023-2027 avec le PETR de Cocagne,
Vu la délibération du conseil de la Communauté d'agglomération n°276_2023 du 11 décembre 2023 portant désignation des représentants au collège public,
Vu la délibération du conseil de la Communauté d'agglomération n°193_2026 du 06 juillet 2026 portant désignation de nouveaux représentants au collège public du comité de programmation Leader, suite aux élections municipales de mars dernier,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **décide** d'arrêter la liste des représentants du collège privé de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet au comité de programmation Leader pour la période 2023-2027 comme suit :

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le 22/10/2026
ID : 081-200066124-20261012-223_2026-DE

Prénom Nom	Intervenant au comité de programmation en qualité de…	Titulaire ou suppléant
Léa BRUYERE	Représentante de la Chambre de commerce et d'industrie du Tarn	Titulaire
Agnès POULAIN	Représentante de la Chambre de commerce et d'industrie du Tarn	Suppléant
Béatrice VILLENEUVE	Représentante de la Chambre des métiers et de l'Artisanat du Tarn	Titulaire
Antoine BESOMBES	Représentant de la Chambre des métiers et de l'Artisanat du Tarn	Suppléant
Filiz OZDILEK	Représentante de la Chambre d'agriculture du Tarn	Titulaire
Sylvie GINESTET	Représentante de la Chambre d'agriculture du Tarn	Suppléant
Olivier DAMEZ	Privé	Titulaire
Jean-Marie NEGRE	Privé	Suppléant
Marie-Thérèse PLAGEOLES	Privé	Titulaire
Baptiste MALCOEFFE-PAGE	Privé	Suppléant
Muriel GEFFRIER	Privé	Titulaire
Romain GERARD	Privé	Suppléant
Jean NESPOULOUS	Privé	Titulaire
Anthony POUGET	Privé	Suppléant
Christian MALET	Privé	Titulaire
Sébastien DARRIBERE-PLEYT	Privé	Suppléant

- **autorise** le Président à signer tout document afférent.

Vote Pour : 77
Vote Contre : 0
Abstention : 1 (Mickaël VEIGA DIAS COELHO ayant donné pouvoir à Claire BATAILLER)
Non-participation au vote : 0

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture
Le 22 OCT. 2026

- publication - mise en ligne
Le 22 OCT. 2026

et/ou notification
Le

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,

Gaillac-Graulhet AGGLOMÉRATION entre vignoble et bastides

Le Secrétaire de séance,
Nicolas GERAUD

Le Président,
Christophe GOURMANEL

Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : http://www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le 22/10/2026
ID : 081-200066124-20261012-223_2026-DE